



PV CC Coppet 3/2015

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2015

Début de la séance : 20h20
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Approbation du Procès-verbal du 16 mars 2015 ;
3. Communications du Bureau du Conseil communal ;
4. Communications de la Municipalité ;
5. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
6. Nomination d'un membre à la commission d'Urbanisme ;
7. Rapport des commissions d'Urbanisme et des Finances concernant le préavis No **13/2014-2015** relatif à la demande de crédit de CHF 325,000.00 pour la réfection partielle de la place du Four ;
8. Rapport de la commission du Règlement Communal concernant le préavis N° **15/2014-2015** relatif à la demande de renouvellement des autorités communales pour la législature 2016-2021 ;
9. Rapport des commissions de Gestion et des Finances concernant le préavis N° **16/2014-2015** relatif à la demande de crédit de CHF 1,185,000.00 pour l'agrandissement et la transformation des locaux de l'UAPE ainsi que pour la création de trois vestiaires pour les équipements sportifs ;
10. Rapport des commissions des Finances et de la Mobilité concernant le préavis N° **17/2014-2015** relatif à la demande de crédit de CHF 438,000.00 pour la création d'aménagements routiers dans le bourg et à ses alentours ;
11. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis N° **18/2014-2015** relatif à la demande de complément budgétaire de CHF 70,000.00 pour l'engagement d'un nouvel assistant de sécurité publique (ASP)
12. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
13. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents	:	44 Conseillers ou Conseillères
Excusés	:	11 Conseillers ou Conseillères
Absent	:	0 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut délibérer valablement.
Majorité à 23 voix.

2. Approbation du Procès-verbal du 16 mars 2015

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 4

Le PV du 16 mars 2015 est approuvé à la majorité

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Correction à apporter à l'ordre du jour, au point 11 : il s'agit du rapport de la commission ad hoc.

Félicitations et remerciements à Claire Gavin qui a fait le dernier PV avec Christine Mutton, dans l'esprit de lui succéder pour la prochaine législature.

Feuille d'inscription pour la sortie du Conseil communal du samedi 13 juin à remettre à la fin de ce Conseil, dernier délai.

A la demande de la Municipalité, une Commission ad hoc va être nommée la semaine prochaine pour se pencher sur les prochains statuts du Conseil régional. Cette commission sera municipale. Les personnes intéressées doivent se présenter d'ici la fin de la séance.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

1. Suite à la fermeture annoncée de l'Hôtel d'Orange, la Municipalité a accepté, dans le but de maintenir un restaurant dans le bourg, de prendre provisoirement le relais de son exploitation pendant 6 mois environ. Un restaurateur a été approché pour sous-louer le restaurant et en assumer son entière gestion pendant cette période.
2. Les comptes pour 2014 ne sont pas aussi bons que prévus ; la raison en étant la diminution des impôts perçus mais, grâce à nos réserves, ils restent équilibrés.

M. J.-C. Trotti

1. Les travaux chez Mme Duvillard sont bien avancés. Il ne reste plus que les pavés et l'éclairage à installer aux frais de la Commune pour un montant d'environ CHF 35'000.
2. Sous les arcades installation provisoire d'éclairages afin d'effectuer des tests aussi bien esthétiques que techniques.

Mme N. Imesch

1. Suite à la demande de crédit pour la transformation de la crèche des Coppalines votée en 2013, la mise à l'enquête va être déposée prochainement. Cependant, l'agrandissement devra se faire horizontalement et non verticalement comme présenté lors d'un précédent Conseil. Le même nombre d'enfants pourra être accueilli et la répartition des coûts entre la Commune et la Fondation des Toises sera plus ou moins identique.
2. Une nouvelle carte des dangers naturels, validée par la Municipalité, sera à disposition à la Commune et fera l'objet d'une parution dans la Feuille des Avis Officiels. Les habitants directement concernés seront avisés par courrier.

Mme S. Paratore

1. Deux parents d'élèves de Coppet ont été élus au Cescot (Conseil d'établissement) qui est une assemblée consultative réunissant des politiques, des professionnels de l'enseignement et des parents d'élèves.
2. Ascot recherche des patrouilleurs (s'adresser à moi) ainsi que des bénévoles pour la ludothèque (s'adresser à Mme Josyane Noverraz).
3. Monsieur Pierre-Etienne Gschwind va remplacer Monsieur Jean-Marie Volluz à la direction du Collège des Rojalets où il a déjà travaillé comme enseignant puis comme doyen.

M. G. Produit

Prochains préavis :

- les comptes 2014
 - le rapport de gestion 2014,
 - une demande d'augmentation de la limite de crédits afin de simplifier la gestion de la trésorerie.
- Eventuellement encore 2 autres préavis qui dépendront du travail de la semaine à venir.

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Mme Cherbuin pour le Conseil Régional.

Lors d'une assemblée précédente :

- un montant de CHF 85'100 pour la requalification de la RC1 de Founex a été accordé ainsi
- qu'un crédit d'étude de CHF 45'000 pour la Maison des vins à Mont-sur-Rolle.

Lors de la dernière assemblée en mars :

- une demande de crédit de CHF 100'000 pour NRTV a été refusée.
- une réorganisation et une révision des statuts du Conseil Régional sont prévues.

6. Nomination d'un membre à la Commission d'Urbanisme

Suite à la démission de M. R. Richard, nomination de M. Eric Charlot-Valdieu par acclamation.

Les membres sont les suivants :

- M. G. Cherbuin, Président
- M. R. Camponovo
- M. E. Charlot-Valdieu
- M. P. Girardi
- M. G. Meylan
- M. M. Paquet
- Mme L. Volant

7. Rapport des Commissions d'Urbanisme et des Finances concernant le préavis No 13/2014-2015 relatif à la demande de crédit de CHF 325,000.00 pour la réfection partielle de la place du Four

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. G. Cherbuin, lit les conclusions du rapport de majorité qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. R. Camponovo, lit les conclusions du **rapport de minorité** qui propose de refuser ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Blanchoud

Personnellement je trouve le rapport de minorité intelligent car il me semble aberrant d'investir une telle somme vu la situation de récession actuelle.

M. Eric Charlot-Valdieu

Je trouve aussi que le rapport de minorité est bien présenté mais la Municipalité pourrait-elle nous rappeler ses arguments.

M. Jean-Claude Trotti

Cette place construite dans les années 50 n'a subi aucune modification importante à ce jour et actuellement il ne reste que peu de goudron et les cailloux apparaissent. D'autres projets de parkings ont été étudiés, dont celui sous le terrain de Mme Duvillard, mais ils n'ont pas abouti. Cette place donne une mauvaise image de Coppet.

Mme Marinette Oberli-Blanchoud

Je suis aussi d'accord avec le rapport minoritaire. Si l'on compare avec le parking Pertemps à Nyon, plus ou moins dans le même état, on se rend compte que ce n'est pas si gênant, d'autant plus qu'il y aurait d'autres projets à réaliser.

M. Antoine Maillard

Le contenu du rapport de majorité est intéressant mais j'ai été étonné de sa conclusion. Tout bien considéré je pense qu'il faut approuver celui de la minorité afin de faire évoluer la situation.

M. Gérard Produit

Si nous ne faisons pas ces travaux dans les mois à venir, ils ne pourront être réalisés avant quelques années. Le projet de la rue des Belles-Filles avec construction de logements et de commerces, n'est pas prioritaire pour nous. En revanche, celui que nous vous proposons permettra une nette amélioration des soubassements et des canalisations dont le coût risque d'être plus élevé par la suite. Une partie des CHF 325'000 (180'000 environ) pourra être utilisée de toute façon pour de futurs projets concernant cette place.

M. Reto Camponovo

Sauf erreur de ma part, le travail sur les canalisations n'est pas mentionné dans le rapport de la Municipalité.

M. Jean-Claude Trotti

Depuis plus de 40 ans rien de sérieux n'a été fait sur cette place. Chaque année il y a des dégradations supplémentaires.

M. Michel Gadda

Je suis d'accord avec le rapport de minorité, non pas pour une question financière mais de cohérence. Je désirerais que nous votions sur des projets avec un suivi et non pas pour un projet de 5 ans.

M. Patrice Girardi

La Commission est arrivée à la conclusion que l'entretien coûtera plus cher d'année en année et qu'il est peu vraisemblable que ces travaux soient valables pendant 45 ans.

M. Eric Charlot-Valdieu

Même l'ingénieur civil qui fait partie de la Commission a voté pour le rapport de minorité. Si nous savons que ces travaux vont nous coûter de plus en plus cher, des décisions quant à l'affectation de cette place devront être prises plus rapidement. En revanche si les travaux sont effectués nous aurons plus de temps pour décider ce que nous désirons réaliser.

M. Jean-Claude Trotti

On ne peut rien faire à cet endroit à cause des places de parc, tant que le parking de Mme Duvillard n'est pas construit.

Mme Amélie Cherbuin

J'approuve le rapport de majorité car il est important que la place puisse être utilisée par les usagers.

M. Gérald Produit

Il est normal d'envisager un amortissement sur 5 ans pour un tel projet. Dans le plan d'investissement du budget remis chaque année, le projet de la rue des Belles-Filles n'y figure plus à 5 ans car l'aménagement de la place du Four est prioritaire.

Il n'est pas question non plus d'augmenter le taux de l'impôt mais d'étaler les dépenses. Les projets conséquents actuels, du restaurant, de la requalification de la Grand Rue et de la piscine-patinoire représentent environ 8 ans d'investissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 11

Non : 27

Abst. : 5

Le préavis No 13/2014-2015 relatif à la demande de crédit de CHF 325,000.00 pour la réfection partielle de la place du Four, est refusé à la majorité

8. Rapport de la commission du Règlement Communal concernant le préavis N° 15/2014-2015 relatif à la demande de renouvellement des autorités communales pour la législature 2016-2021

A la demande du Président, le rapporteur de la commission du Règlement Communal, Mme A. Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis. Modification des prénoms de Mme Claudine (et non Christine) Chevalley et de M. Niklaus (et non Eric) Gerber membres de la Commission du Règlement communal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Martin Steib

Comment cela se passera-t-il si l'année prochaine Vision Coppet désirait lancer une deuxième liste, puisque les communes de moins de 3'000 habitants ne doivent pas nécessairement appliquer l'élection proportionnelle ?

Mme Amélie Cherbuin

C'est lors d'une décision contraire que l'on applique le système proportionnel. Dans le cas d'une deuxième liste c'est la manière de compter les voix qui intervient comme un prorata par liste.

Mme Laurence Bory

Rien n'empêche d'avoir plusieurs listes ; c'est la façon de compter qui changera.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 42

Non : 1

Abst. : 0

Le préavis No 15/2014-2015 relatif à la demande de renouvellement des autorités communales pour la législature 2016-2021, est accepté.

9. Rapport des commissions de Gestion et des Finances concernant le préavis N° 16/2014-2015 relatif à la demande de crédit de CHF 1,185,000.00 pour l'agrandissement et la transformation des locaux de l'UAPE ainsi que pour la création de trois vestiaires pour les équipements sportifs

A la demande du Président, le rapporteur des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de Gestion, M. E. Charlot-Valdieu, lit les conclusions du rapport qui ont été reformulées car non conformes.

« La Commission de Gestion propose d'accepter ce préavis municipal amendé N° 16/2014-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 691'000.- pour transformation et agrandissement des locaux de l'UAPE, d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme correspondante, de valider l'amortissement et les charges d'exploitation tels que présentés dans le tableau de la page 3 du préavis «Agrandissement de l'UAPE ». La Commission de Gestion propose d'amender le préavis municipal 16/2014-2015 en suspendant la construction de nouveaux vestiaires pour que d'autres offres permettant de limiter les coûts puissent être étudiées. Nous vous proposons donc d'amender le préavis en limitant le crédit octroyé à CHF 691'000 »

M. Yves Riesen

Ayant un amendement de la Commission qui consiste à supprimer la partie de construction des vestiaires, nous devons, selon le règlement, d'abord discuter de cet amendement.

M. Gérard Produit

Pour nous ce projet fait figure de priorité et nous avons envisagé toutes les possibilités, notamment comparé avec le centre sportif de Founex et nous sommes tout-à-fait dans les normes. Je ne suis pas certain que de nouvelles études montreraient d'autres chiffres, d'autant plus que des crédits d'études ont déjà été validés. Vu la grande fréquentation des vestiaires, en soirée également, de nouvelles installations sont vraiment nécessaires. En conclusion, je vous encourage à voter l'intégralité de ce préavis.

M. Eric Charlot-Valdieu

La Commission de Gestion a réalisé que le coût de construction de ces vestiaires est seulement d'environ 10% moins élevé que celui d'une villa !

Concernant l'utilisation des vestiaires existants plutôt que d'en construire de nouveaux, M. Trotti nous a été expliqué que ce n'était pas envisageable. La Commission de Gestion ne souhaite pas revenir sur la construction de ces 3 vestiaires mais désire que leur coût soit réétudié.

M. Gérard Produit

Le coût relativement élevé est principalement dû à la toiture plate et aux sanitaires.

M. Jean-Claude Trotti

En comparaison avec Founex, en 2000 le prix du mètre cube était de 567.00 pour le vestiaire et de CHF 650.00 pour une villa, donc même différence. Il faut savoir que ces vestiaires seront isolés et chauffés.

M. Reto Camponovo

Je pense que l'installation sanitaire est beaucoup plus simple que dans une villa.

Mme Nicole Moreillon

Il aurait été plus judicieux de séparer les deux points du préavis. Pourquoi la construction de 3 vestiaires ?

M. Jean-Claude Trotti

Nous sommes tenus d'avoir 3 vestiaires : pour les hommes, les femmes, les handicapés et les arbitres ainsi qu'un endroit pour le matériel.

Mme Claire Gavin

Je comprends très bien l'amendement proposé mais que se passera-t-il si la demande pour l'UAPE est acceptée et celle pour les vestiaires refusée ?

M. Eric Charlot-Valdieu

Les vestiaires actuels ne seraient plus utilisables pour les sportifs et ils devraient utiliser ceux du Collège Necker déjà bien fréquentés et ne répondant plus à certaines normes. Ce ne pourrait être pratiqué que pendant une période transitoire. C'est pourquoi la Commission de Gestion souhaite que les travaux puissent commencer le plus rapidement possible.

Mme Sabrina Paratore

L'USTS nous a laissé utiliser leurs vestiaires pour les enfants du Croc'Midi et maintenant nous devrions leur dire qu'ils n'en n'auront plus ! De plus le bâtiment Necker appartient aux communes de Terre-Sainte et non à Coppet. La cohabitation avec des enfants de 4 ans et plus est très compliquée. Le mercredi Croc'Midi accueille des enfants de Coppet et de Crans et les toilettes par exemples sont utilisées également par des personnes externes, de ce fait, les éducatrices doivent accompagner les enfants.

Je vous encourage à voter ce préavis dans son ensemble

M. François Keller

J'aurais aimé avoir un plan ou une esquisse pour faciliter la compréhension.

M. Franco Formenti

Vu les difficultés rencontrées ne pourrait-on pas soumettre cette construction à un appel d'offre ce qui ne bloquerait pas l'opération ?

M. Gérald Produit

Les procédures en marché public sont très compliquées et nous avons cherché le coût le moins élevé. Il faudrait voter ce soir car c'est très important afin que le projet ne soit pas reporté d'une année.

M. Michel Paquet

Si le montant de CHF 490'000 est approximatif on peut s'attendre à une moins-value de 6 à 15% environ.

M. Eric Charlot-Valdieu

Je vous rappelle que dans l'amendement il est prévu de demander d'autres offres et de revoter lors du prochain conseil en juin.

M. Gérald Produit

Cela signifierait donc que nous ne pouvons pas faire confiance à nos mandataires, ce dont je doute car, en plus, ils étaient plusieurs. Nous pouvons nous engager, avant de valider les travaux, d'en discuter avec les commissions. Si les travaux n'ont pas le feu vert la semaine prochaine, tout sera repoussé en septembre.

M. Ali Gökok

La Commission de Gestion a bien fait son travail mais ces travaux ne peuvent pas être séparés et c'est important d'agir pour les enfants et les sportifs. En tant que conseiller je fais entièrement confiance à la Municipalité.

M. François Keller

Finalement je ne vais plus soutenir cet amendement car la liaison entre les deux projets est importante.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote sur l'acceptation de l'amendement proposé :

Oui : 6

Non : 31

Abst. : 6

L'amendement est refusé.

Questions sur le préavis non amendé dans son ensemble.

M. François Keller

Un membre de la Commission des finances pourrait-il m'expliquer quels sont leurs critères.

M. Franco Formenti

Il a été demandé que la limite de crédit de 6 Mo passe à 7 Mo en juin. Compte tenu des comptes, cet investissement n'est pas trop important. Nous sommes dans la moyenne des communes vaudoises pour les dettes.

M. Roberto Ferro

Il serait bien de gagner quelques mètres carrés sur la buvette.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 36

Non : 1

Abst. : 6

Le préavis No 16/2014-2015 relatif à la demande de crédit de CHF 1'185'000.00 pour l'agrandissement et la transformation des locaux de l'UAPE ainsi que pour la création de trois vestiaires pour les équipements sportifs, est accepté.

10. Rapport des Commissions des Finances et de la Mobilité concernant le préavis N° 17/2014-2015 relatif à la demande de crédit de CHF 438,000.00 pour la création d'aménagements routiers dans le bourg et à ses alentours

A la demande du Président, le rapporteur des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis amendé (l'amendement portait sur la durée de l'amortissement ramené de 10 à 5 ans).

A la demande du Président, le rapporteur de la Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis avec amendement.

M. Gérard Produit

La demande de crédit est faite maintenant pour un montant de CHF 400'000. Elle a été modifiée suite à notre récente rencontre avec le service des Monuments et Sites avec qui nous nous sommes mis d'accord pour modifier le programme en faisant quelques suppressions, notamment dans le bourg.

Le Président rappelle qu'il y a 2 amendements.

1^{er} amendement de la commission des Finances.

(Amortissement sur 5 ans au lieu de 10 ans)

M. Gérard Produit

Je tiens à préciser que la Municipalité ne s'oppose à aucun de ces amendements.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Oui : 0

L'amendement est accepté à l'unanimité

2ème amendement présenté par la Municipalité.

(Baisse de la demande de crédit de CHF 438'000 à CHF 400'000 suite à une diminution des aménagements)

M. Reto Camponovo

Je regrette que la décision de la Commission des Monuments et des Sites de diminuer les installations, dans le bourg notamment, ne nous permette plus de tester l'attitude des automobilistes et des piétons et aussi de ne plus pouvoir mener une expérience intéressante pour tous.

Je propose de refuser l'amendement.

M. Gérard Produit

En fait, c'est le Conservateur cantonal du service des Monuments et Sites, Monsieur Chenu, très attaché à Coppet qui a proposé cette procédure innovatrice avec une responsable qui sera chargée d'évaluer les tests d'un point de vue qualitatif et non pas seulement quantitatif. Ce service a également participé aux frais d'études. Il n'est pas question de supprimer les micro-séjours, mais d'en restreindre le nombre pour des questions de sécurité, notamment vers les parkings.

Mme Laurence Bory

L'idée de la Municipalité c'est de faire des tests, d'effectuer les modifications nécessaires et de juger ensuite.

Mme Claudine Chevalley

Même si l'idée est très bonne, est-ce utile d'installer des micro-séjours en hiver ?

Mme Isabelle Naville

Le climat n'est pas un problème. C'est surtout pour freiner les automobilistes.

M. Reto Camponovo

La durée de l'essai de 3 à 5 mois est-elle valable ?

M. Gérard Produit

En fait ce sera 6 mois dans la réalité car en été la circulation n'est pas la même qu'en automne.

M. Avo Allisté

Je pense qu'il faut garder la couleur rouge car c'est un signe de danger.

Mme Isabelle Naville

La couleur rouge vif ne sera utilisée que jusqu'à l'entrée du bourg et sera plus discrète dans le bourg.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 34

Non : 2

Abst. : 7

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis doublement amendé.

M. Patrice Girardi

La somme de CHF 400'000 est trop élevée pour des caisses en bois remplies de terre.

M. Gérard Produit

Vous-même pensiez qu'il fallait faire le test d'une traversée ralentie du bourg. Nous avons choisi des bacs en bois qui sont plus faciles à déplacer si nécessaire et à entretenir. Ce montant couvre également l'éclairage, les plantes, etc...

Mme Claire Gavin

Vu le nombre de livreurs, de camions et de bus dans le bourg ce sera compliqué de faire ces installations.

M. Gérard Produit

Même avec un chantier et des camions de livreurs gênant la circulation les automobilistes vont trop vite. Plus la route est large, plus la vitesse est élevée. Concernant les micro-séjours ils seront appréciés des jeunes par exemple lorsqu'ils viennent manger.

M. Michel Paquet

Quelles sont les prestations de l'architecte paysagiste car les coûts sont élevés ?

M. Gérard Produit

Le bureau en charge de l'étude assure tout le suivi et les tarifs sont officiels, mais nous faisons des contrôles fréquents.

M. Reto Camponovo

Suite à la remarque de Mme Gavin, est-il autorisé de s'arrêter sur cette route ? Ce serait plus agréable de voir des arbres et des aménagements quitte à ce que les livreurs stoppent un peu plus loin.

M. Gérard Produit

Les honoraires comprennent les frais d'étude et de réalisation, dont une partie a été réglée en 2014.

Le projet a été présenté aux commerçants qui sont très satisfaits.

Mme Isabelle Naville

Concernant les arrêts devant les commerces, les livraisons directement devant la boucherie sont obligatoires pour ne pas casser la chaîne de froid.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 33

Non : 6

Abst. 4

Le préavis amendé No 17/2014-2015 relatif à la demande de crédit de CHF 400,000.00 pour la création d'aménagements routiers dans le bourg et à ses alentours, est accepté.

11. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis N° 18/2014-2015 relatif à la demande de complément budgétaire de CHF 70,000.00 pour l'engagement d'un nouvel assistant de sécurité publique (ASP)

A la demande du Président, le rapporteur d'Urbanisme, M. J.-P. Blanchoud, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Eric Charlot-Valdieu

Peut-on savoir à quoi correspond un ETP

M. Yves Riesen

Equivalent Temps Plein

M. Patrice Girardi

Cet engagement ne résout pas le problème de la sécurité. Il faudrait le refuser pour encourager la mise en place d'un vrai concept sécuritaire.

M. Jean-Pierre Blanchoud

L'engagement de cet ASP ne coûte rien à notre Commune puisque qu'il est pris en charge par les autres communes.

M. Patrice Girardi

J'avais bien compris mais nous devrions mettre en place un système incluant toutes les autres communes.

Mme Nicole Imesch

Cet engagement correspond à ce qu'attendent les autres communes. Nous allons vous présenter un autre projet par la suite. Nous avons besoin d'un troisième ASP également pour les tâches administratives.

M. Reto Camponovo

Quels sont les statuts de l'engagement ?

Mme Nicole Imesch

A durée indéterminée.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40

Non : 1

Abst. : 2

Le préavis No 18/2014-2015 relatif à la demande de complément budgétaire de CHF 70,000.00 pour l'engagement d'un nouvel assistant de sécurité publique (ASP), est accepté.

12. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles

M. Michel Gada

En octobre 2013 le projet de piscine-patinoire a été accepté et devrait être prêt pour la rentrée 2016 mais les travaux sont retardés par des opposants. Après avoir discuté avec l'un d'eux, j'ai appris qu'ils auraient demandé des explications à la Municipalité sans succès, même le courrier envoyé par leur

avocat serait resté sans réponse. Ils ne seraient pas opposés fondamentalement au projet mais sont véritablement déçus du manque de réaction de la Municipalité. Je souhaite donc déposer un postulat enjoignant la Municipalité à donner réponse dans les meilleurs délais afin de trouver une solution à l'amiable.

Le Président ouvre la discussion de la prise en compte de ce postulat qui devra être approuvé par au minimum 5 conseillers.

M. Jean-Pierre Blanchoud

Je pense que la Municipalité devrait donner sa version.

M. Jean-Claude Trotti

Ce dossier est actuellement en mains de l'avocat de la Commune. Nous avons fait plusieurs réunions d'information mais personne n'est venu. La Municipalité se verra obligée de lever ces oppositions.

M. Michel Gada

Avez-vous entamé un dialogue avec les opposants ou ont-ils simplement été convoqués ?

Mme Sabrina Paratore

En tant que membre du Conseil d'administration d'Arsco SA, je peux dire que ce n'est pas notre désir de freiner les négociations. Nous avons reçu une lettre signée de plusieurs personnes mais avec une seule adresse et avons demandé à cette personne de faire suivre le courrier. Ces personnes peuvent venir nous parler directement sans problème. Des explications ont été données lorsque les personnes sont venues voir la maquette à la commune. Je l'ai fait moi-même également. La communication a été très bien faite et de manière régulière par Arsco par des séances publiques aux conseillers communaux puis aux riverains également. De plus, Monsieur Trotti, membre du comité de Pilotage du projet, s'est mis à disposition pour rencontrer les riverains de manière individuelle mais personne ne s'est présenté à cette rencontre. J'ai le souvenir de personnes s'étant plaintes de ne pas avoir reçu de réponse à leur courrier. Je me suis renseignée auprès de la secrétaire d'Arsco, car j'étais moi-même surprise. Il en est ressorti qu'un courrier signé par plusieurs personnes mais de manière illisible a été envoyé à la commune. La secrétaire d'Arsco a répondu à l'expéditeur en lui demandant de faire suivre aux autres signataires. Ce qui vous a été rapporté n'est pas correct, en tous les cas par rapport à la communication, ou alors que ces personnes viennent vers nous le dire.

M. Gérard Produit

Je suis surpris de cette situation et en faisant appel à un homme de loi, le problème s'est envenimé. Nous allons reprendre contact avec ces opposants pour mettre les choses au clair après en avoir débattu à la Municipalité et je suis prêt à le faire personnellement.

M. Michel Gada

Il aurait fallu parler à ces personnes avant d'appeler les avocats.

M. Yves Riesen

Est-ce que M. Gada souhaite continuer avec le postulat.

M. Michel Gada

Etant donné les propos de Monsieur le Syndic, je renonce.

Mme Claire Gavin

Concernant les travaux sur la route de Founex, il serait judicieux de mettre des écriteaux de déviation sur les routes de Commugny, de Founex et de Tannay.

Pourquoi les ASP travaillent-ils à deux ?

M. Jean-Claude Trotti

Nous prenons note pour les écriteaux et feront le nécessaire.

Mme Nicole Imesch

Pour le travail des ASP, la prévention est plus facile à 2 que tout seul.

Mme Paola Tuena

N'est-il pas obligatoire qu'ils soient deux ?

M. Eric Charlot-Valdieu

J'ai 3 questions à poser :

1. Les travaux de réhabilitation de l'hôtel d'Orange sont-ils pour faire un hôtel-restaurant ou des appartements ?
2. Quelle est la date prévue pour la fin des travaux chez Mme Duvillard ?
3. Un ASP faisait des pointages de voitures sur le chemin du Chaucey mais ce matin par temps de pluie j'ai compté 25 camions et voitures en moins de 5 minutes. Je suggère que l'ASP soit aussi présent par temps de pluie et pas seulement quand il fait beau, pour contrôler la circulation.

M. Gérard Produit

Point 1. La mise à l'enquête pour l'Hôtel d'Orange prévoit la transformation de l'hôtel en 3 appartements et 4 studios avec le maintien au rez d'un restaurant. Chateauform serait intéressé à reprendre l'hôtel pour les participants aux séminaires, avec un bail de 10 ans et en prenant les travaux à leur charge. Je leur ai demandé d'envisager la possibilité d'accepter d'autres clients.

M. Jean-Claude Trotti

Point 2 : Je ne peux pas donner de date pour la fin des travaux. Par contre, je peux vous indiquer que les travaux de pose du pavage commenceront le lundi 4 mai.

Mme Nicole Imesch

Point 3 : Ce comptage a été fait sur 4 jours pour trouver des solutions à la sécurisation de la circulation sur le chemin du Chaucey.

M. Gérald Produit

Nous aimerions connaître le flux de véhicules quotidiens et envisager la pose d'une barrière pour laisser l'accès uniquement aux personnes concernées.

M. Jean-Claude Trotti

Point 3 : Nous faisons également des comptages aux Perrières.

Le Président lève la séance du Conseil Communal à 22h00.

La prochaine séance est prévue le 29 juin 2015 à 20h15.

Le Président

La Secrétaire :

Yves Riesen

Josyané Noverraz